

Allocation de rentrée scolaire : 2,8 millions de foyers bénéficiaires en 2015

L'Allocation de rentrée scolaire sera versée à partir du 18 août 2016

L'allocation de rentrée scolaire (Ars) est versée sous conditions de ressources aux familles aux revenus modestes qui ont des enfants scolarisés âgés de 6 à 18 ans¹. Elle sera versée aux allocataires par les caisses d'Allocations familiales (Caf) à partir du 18 août.

Les conditions à remplir

Pour bénéficier de l'Ars, les ressources de 2014 ne doivent pas dépasser les plafonds ci-dessous :

Nombre d'enfants à charge	Plafond de ressources 2014*
1 enfant	24 404 €
2 enfants	30 036 €
3 enfants	35 668 €
Par enfant en plus	+ 5 632 €

* Les ressources prises en compte correspondent au montant du revenu annuel imposable

Si les ressources dépassent de peu ces plafonds, la famille recevra une Ars réduite.

Les montants 2016

Par enfant et par an, ils sont modulés en fonction de l'âge de l'enfant :

6-10 ans : 363 €

11-14 ans : 383,03 €

15-18 ans : 396, 29 €

Les démarches à effectuer

> **NOUVEAUTE 2016** : les non-allocataires peuvent effectuer leur demande d'Ars en téléchargeant un [formulaire dédié sur caf.fr](#) et en le renvoyant à la Caf de leur département.

> Pour les enfants de 6 à 15 ans, les Caf versent automatiquement l'Ars aux familles allocataires qui remplissent les conditions. Elles n'ont aucune démarche à accomplir.

> Pour les jeunes de 16 à 18 ans, les familles doivent confirmer en ligne que leur enfant est toujours scolarisé, étudiant ou apprenti pour la rentrée 2016. Plus besoin d'envoyer un certificat de scolarité, tout se fait dans [l'espace Mon Compte](#) ou sur [l'appli mobile « Caf – Mon Compte »](#). Les Caf ont contacté les familles concernées en juillet par mail ou courrier pour les inviter à effectuer cette démarche.

> Pour les enfants qui auront 6 ans en 2017 mais qui entrent en CP cette année, la famille devra récupérer un certificat de scolarité auprès de son école et puis l'envoyer à la Caf.

Pour plus d'informations sur l'Ars, [rendez-vous sur le site caf.fr](#)



Contacts presse

Coralie Beylot
coralie.beylot@cnaf.fr
01 45 65 68 84

Laetitia Loridan
laetitia.loridan@cnaf.fr
01 45 65 52 19

¹ Enfants nés entre le 16 septembre 1998 et le 31 décembre 2010 inclus